

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 novembre 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-11-986 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 novembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.4 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020
 - 4.7 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2019, janvier, février et mars 2020
 - 4.8 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 4.9 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétitions « Mes premiers jeux programme d'initiation » et « Le Relais Vaudreuil » / Aide financière
 - 4.12 École Brind'Amour / Marché de Noël 2019 / Aide financière
 - 4.13 Demande de subvention / Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives / Autorisation de signature
 - 4.15 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2019 / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 octobre 2019
 - 6.2 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
 - 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations
 - 6.4 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle / Modification de la résolution 19-08-706
 - 7.4 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Directrice
 - 7.5 Service de l'aménagement du territoire / Nomination / Chef de division – Planification urbaine
 - 7.6 Service de l'aménagement du territoire / Réévaluation de poste / Chef de division – Permis et inspections
 - 7.7 Service du génie et de l'environnement / Réévaluation de poste / Chef de division – Génie
 - 7.8 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge
 - 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière
 - 7.10 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations / Modification de la résolution 19-10-927
 - 7.11 Service des finances et de la trésorerie / Promotion / Trésorier adjoint
 - 7.12 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination / Dessinateur – Génie civil
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Fédération de football amateur du Québec / Compétition « Défi MU-16 de l'Est » / Aide financière
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020
 - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-57 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766
 - 15.2 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-32 / Entrepreneur général / Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration
 - 15.3 Ordres de changement n°s 16 et 17 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
 - 15.4 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n° 1770
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2020 à décembre 2021

17. Environnement

17.2 Comité environnement / Nomination de deux membres

18. Réglementation

18.1 Adoption / Règlement n° 1692-05 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation

18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-31 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rue des Aubépines

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-11-987 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance 4 novembre 2019 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

19-11-988 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-11-989 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2020, et ce, au coût de 36 902,82 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

19-11-990 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2019, janvier, février et mars 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M^{me} Céline Chartier soit nommée maire suppléante pour les mois de décembre 2019, janvier, février et mars 2020.

« ADOPTÉE »

19-11-991 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire Guy Pilon, les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

19-11-992 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétitions « Mes premiers jeux programme d'initiation » et « Le Relais Vaudreuil » / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue de deux compétitions d'athlétisme, soit « Mes premiers jeux programme d'initiation » le 7 décembre 2019 et « Le Relais Vaudreuil » le 18 janvier 2020, qui se dérouleront au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région participeront au volet initiation le 7 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que des athlètes régionaux pratiquant l'athlétisme participeront au volet compétitif le 18 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de compétitions sanctionnées par la fédération québécoise d'athlétisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE un montant de 3 250 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la location des plateaux pour la tenue de ces compétitions les 7 décembre 2019 et 18 janvier 2020;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2020.

« ADOPTÉE »

19-11-993 École Brind'Amour / Marché de Noël 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école Brind'Amour à l'égard des coûts reliés à l'achat de matériel publicitaire et divers accessoires dans le cadre de son Marché de Noël annuel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'école Brind'Amour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-994 Demande de subvention / Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir des lieux appropriés et stimulants pour la pratique d'activités et de sports aquatiques;

CONSIDÉRANT que le programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un complexe aquatique au sein du Pôle municipal satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande, à assumer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

« ADOPTÉE »

19-11-995 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation Un Noël pour tous;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation Un Noël pour tous à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice qui se tiendra le 27 novembre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-996 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 octobre 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 octobre 2019 totalisant un montant de 6 718 925,56 \$.

19-11-997 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2020 ou en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2020 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2020	Réduction de l'emprunt 2020
1601		52 000,00 \$
1643		167 444,58 \$
1668		2 217,81 \$
1674		973,93 \$
1551	2 403,27 \$	
1682	2 980,00 \$	
1702	3 478,75 \$	
1703	12 296,70 \$	
1712	3 569,16 \$	
1715	31 395,52 \$	
1716	45 981,99 \$	
1717	4 416,52 \$	
Total :	106 521,91 \$	222 636,32 \$

« ADOPTÉE »

19-11-998 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 000 000 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
1459	400 800 \$	1646	771 719 \$
1515	326 500 \$	1737	2 594 181 \$
1516	288 300 \$	1752	4 955 500 \$
1517	591 600 \$	1766	1 350 800 \$
1525	780 100 \$	1784	2 940 500 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525, 1646, 1737, 1752, 1766 et 1784, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion aura le 2 décembre 2019, un emprunt au montant de 3 183 000 \$, sur un emprunt original de 4 979 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1646;

CONSIDÉRANT que, en date du 2 décembre 2019, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 3 décembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1646;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525, 1646, 1737, 1752, 1766 et 1784 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 3 décembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1646, soit prolongé de 1 jour.

« ADOPTÉE »

19-11-999 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	18 novembre 2019	Nombre de soumissions :	6
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 décembre 2019
Montant :	15 000 000 \$		

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts n^{os} 1459, 1515, 1516, 1517, 1525, 1646, 1737, 1752, 1766 et 1784, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 décembre 2019, au montant de 15 000 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

864 000 \$	1,90000 %	2020
883 000 \$	1,90000 %	2021
902 000 \$	2,00000 %	2022
922 000 \$	2,00000 %	2023
11 429 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,88300

Coût réel : 2,30766 %

2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

864 000 \$	2,00000 %	2020
883 000 \$	2,05000 %	2021
902 000 \$	2,15000 %	2022
922 000 \$	2,20000 %	2023
11 429 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 99,67400

Coût réel : 2,31255 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

864 000 \$	1,90000 %	2020
883 000 \$	1,90000 %	2021
902 000 \$	2,00000 %	2022
922 000 \$	2,00000 %	2023
11 429 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,76909

Coût réel : 2,33527 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

864 000 \$	1,90000 %	2020
883 000 \$	1,90000 %	2021
902 000 \$	1,95000 %	2022
922 000 \$	2,00000 %	2023
11 429 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,74469

Coût réel : 2,33909 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

864 000 \$	1,85000 %	2020
883 000 \$	1,85000 %	2021
902 000 \$	1,90000 %	2022
922 000 \$	2,00000 %	2023
11 429 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,48400

Coût réel : 2,35481 %

6 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

864 000 \$	2,00000 %	2020
883 000 \$	2,00000 %	2021
902 000 \$	2,00000 %	2022
922 000 \$	2,05000 %	2023
11 429 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,70100

Coût réel : 2,35878 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 15 000 000 \$ de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

« ADOPTÉE »

19-11-1000 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 4 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-1001 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle / Modification de la résolution 19-08-706

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-706;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'appellation du Service de l'urbanisme afin que celle-ci reflète plus étroitement la mission du service;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 19-08-706 soit modifiée en y remplaçant l'appellation « Service de l'urbanisme » par « Service de l'aménagement du territoire »;

ET QUE cette nouvelle appellation entre en vigueur le 25 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-1002 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Directrice

CONSIDÉRANT les résolutions 19-08-706 et 19-11-1001;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Olivier Van Neste à la direction générale à compter du 25 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M^{me} Marie Claude Gauthier, chef de division – Permis et inspections, au poste de directrice du Service de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 25 novembre 2019;

QUE le salaire du poste de directeur – Service de l'aménagement du territoire se situe à la classe 17 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

QUE M^{me} Gauthier se voit octroyer l'échelon 5 de ladite classe salariale, et ce, selon les conditions énoncées à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Gauthier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1003 Service de l'aménagement du territoire / Nomination / Chef de division – Planification urbaine

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 19-08-706 l'appellation du poste de conseiller – Mise en valeur du territoire a été modifiée comme suit : chef de division – Planification urbaine;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la nouvelle appellation, en l'occurrence, chef de division – Planification urbaine, entre en vigueur le 25 novembre 2019;

ET QUE de ce fait, la titulaire du poste, M^{me} Chantal St-Laurent, voit son titre ainsi modifié à compter de cette date.

« ADOPTÉE »

19-11-1004 Service de l'aménagement du territoire / Réévaluation de poste / Chef de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT les résolutions 19-08-706 et 19-11-1001;

CONSIDÉRANT la création de deux services distincts soit : Service de l'aménagement du territoire et Service du génie et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que des modifications significatives résultant de la restructuration justifient la révision salariale du poste de chef de division – Permis et inspections;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'Association des employés cadres, le 14 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le salaire du poste de chef de division – Permis et inspections soit désormais positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE le Service des finances et de la trésorerie ainsi que le Service des ressources humaines soient instruits de prendre toutes les mesures requises permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-11-1005 Service du génie et de l'environnement / Réévaluation de poste / Chef de division – Génie

CONSIDÉRANT les résolutions 19-08-706 et 19-11-1001;

CONSIDÉRANT la création de deux services distincts soit : Service de l'aménagement du territoire et Service du génie et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que des modifications significatives résultant de la restructuration justifient la révision salariale du poste de chef de division – Génie;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'Association des employés cadres, le 14 novembre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le salaire du poste de chef de division – Génie soit désormais positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

QUE nonobstant la révision salariale, M. Sylvain Charland, titulaire actuel du poste de chef de division – Génie, conserve le salaire situé à la classe 16 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur et bénéficie intégralement des augmentations prévues à celle-ci;

ET QUE le Service des finances et de la trésorerie ainsi que le Service des ressources humaines soient instruits de prendre toutes les mesures requises permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-11-1006 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-712;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives et Martin Fréchette, contremaître – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux, datée du 1^{er} novembre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Christian Meunier dans son poste de journalier-opérateur-concierge;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Meunier.

« ADOPTÉE »

19-11-1007 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-348;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives et Patrick Legault, contremaître – Horticulture et foresterie urbaine, datée du 29 octobre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Mélanie Légaré-Milot dans son poste de journalière régulière saisonnière;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Légaré-Milot.

« ADOPTÉE »

19-11-1008 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations / Modification de la résolution 19-10-927

CONSIDÉRANT la résolution 19-10-927;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche de M. Benoit Ranger, capitaine aux opérations du Service de sécurité incendie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date d'embauche de M. Ranger soit modifiée pour le 6 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-1009 Service des finances et de la trésorerie / Promotion / Trésorier adjoint

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-708;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Marco Pilon au poste de directeur général adjoint à compter du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'évaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'Association des employés cadres, le 14 novembre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget, au poste de trésorier adjoint au Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 2 décembre 2019, au salaire prévu à la classe 16 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Dupont;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1010 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination / Dessinateur – Génie civil

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 1^{er} novembre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville nomme M. Martin Rochon au poste régulier de dessinateur – Génie civil au sein de la division – Génie du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 19 novembre 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Rochon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1011 Fédération de football amateur du Québec / Compétition « Défi MU-16 de l'Est » / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Alex Fournier est un athlète d'âge mineur et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet athlète a participé à la compétition « Défi MU-16 de l'Est » le 12 juillet 2019 à Kingston, en Ontario;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation à l'événement ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la Fédération de football amateur du Québec à titre d'aide financière pour Alex Fournier dans le cadre de sa participation à la compétition ci-dessus mentionnée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1012 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

19-11-1013 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-57 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicule;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} novembre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-57;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Avantage Ford inc., 30, boulevard Don Quichotte, Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit neuve (année 2020), et ce, pour un montant de 49 289,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-57;

QUE cette acquisition ainsi que les accessoires et fournitures connexes requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1014 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes - appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 » totalisant un montant de 9 489,43 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1015 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-32 / Entrepreneur général / Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration - appel d'offres n° 401-110-19-32 » totalisant un montant de 6 299,39 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1016 Ordres de changement n^{os} 16 et 17 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n^o 1730

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 16 et 17 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 3 186,41 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1017 Ordre de changement n^o 6 / Appel d'offres n^o 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n^o 1770

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n^o 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 - appel d'offres n^o 401-110-19-R1770.01 » totalisant un montant de 85 845,54 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-1018 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2020 à décembre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n^o 1271 concernant la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges pairs prendra fin le 31 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient reconduits les mandats de M. Richard Seymour au siège n^o 2, M^{me} Monica Brinkman au siège n^o 4 et M^{me} Gabriela Cosentino au siège n^o 6 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

« ADOPTÉE »

19-11-1019 Comité environnement / Nomination de deux membres

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-328 concernant les critères pour la nomination de trois citoyens pour siéger au Comité environnement;

CONSIDÉRANT que les mandats de M^{mes} Elaine Steinberg nommée à titre de membre citoyen et Bianca Blais-Fortin nommée à titre de membre citoyen jeunesse (âgé entre 15 et 21 ans) se terminent le 31 décembre 2019, comme prévu au Règlement n^o 1757 (maintenant abrogé);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ces postes à partir du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le Comité a reçu cinq candidatures admissibles pour le siège de membre citoyen et une candidature admissible pour celui de membre citoyen jeunesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des deux membres du Conseil municipal siégeant sur le Comité environnement ainsi que de la chef de section – Environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Isabelle Joncas soit nommée à titre de membre citoyen et M^{me} Lina Simahfoud à titre de membre citoyen jeunesse, et ce, pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;

QUE le Conseil remercie chaleureusement les deux membres sortants pour leur grande contribution au Comité environnement de la Ville, soit M^{mes} Elaine Steinberg et Bianca Blais-Fortin.

« ADOPTÉE »

19-11-1020 Adoption / Règlement n° 1692-05 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1692-05 a été déposé à une séance tenue le 4 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1692-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n° 1692 afin de corriger certaines dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation ».

« ADOPTÉE »

19-11-1021 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-31 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rue des Aubépines

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1694-31 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue des Aubépines et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-11-1022 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 7 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-1023 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-11-1024 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-11-1025 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier